



## RÉSEAU DES AMAP HAUTS-DE-FRANCE

### RAPPORT FINANCIER

2019

**AMAP Hauts-de-France**

40 Avenue Roger Salengro, Saint-Laurent-Blangy

14 rue du 8 mai 1945, Amiens

[contact@amap-hdf.org](mailto:contact@amap-hdf.org)



PAS-DE-CALAIS **ACTIF**  
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

## Table des matières

A titre liminaire.....	3
Bilan de l'exercice 2019.....	3
A. Produits de l'association.....	3
B. Charges de l'association.....	5
Trésorerie.....	7



## A titre liminaire

Globalement, l'année 2019 s'est déroulée convenablement sans incidents. Notre situation financière est saine : les comptes sont à l'équilibre en fin d'année avec un excédent de résultat de l'ordre de **7 536€**.

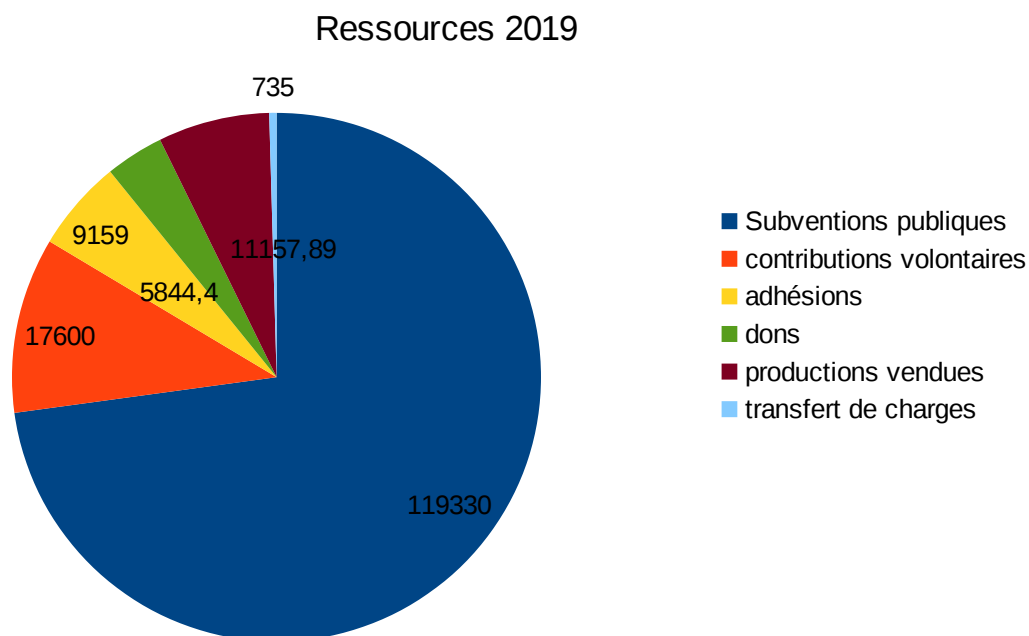
Avant de faire le bilan de l'exercice 2019, nous devons signaler que les exercices 2018 de la Famapp et de Amap5962 se sont véritablement clos par le versement très tardif des derniers soldes de subventions 2018 :

- pour Amap5962, 9 188.10€ par la Région le 26 juillet 2019
- pour la Famapp, 3 016€ par le CD Somme le 25 juillet 2019 et 5 159.28€ par la Région le 19 septembre 2019.

Cette petite introduction pour mettre le doigt sur la tendance au versement de plus en plus tardif des subventions accordées par nos financeurs.

## Bilan de l'exercice 2019

### A. Produits de l'association



Nos produits sont :

Les subventions publiques qui constituent l'essentiel de nos ressources : 119 330€ accordés (prévisionnel au 31/08/2018 : 146 330€ ; CA Amiens rien au lieu de 3 000€ ; FDVA rien, prévu 20 000€ ; CD 02 baisse 1 000€ ; CD 60 baisse 1 000€, CD 80 baisse 2 000€)).

Le bénévolat et les prêts de salle à titre gratuit sont la 2ème source de revenus de l'association (contributions volontaires dans le graphique). Le bénévolat valorisé augmente de 11 % les produits. Il traduit le temps passé par les bénévoles et surtout les administrateurs-trices dans la vie de l'association, la participation et le suivi des missions du réseau et la présence du réseau au sein du Miramap.

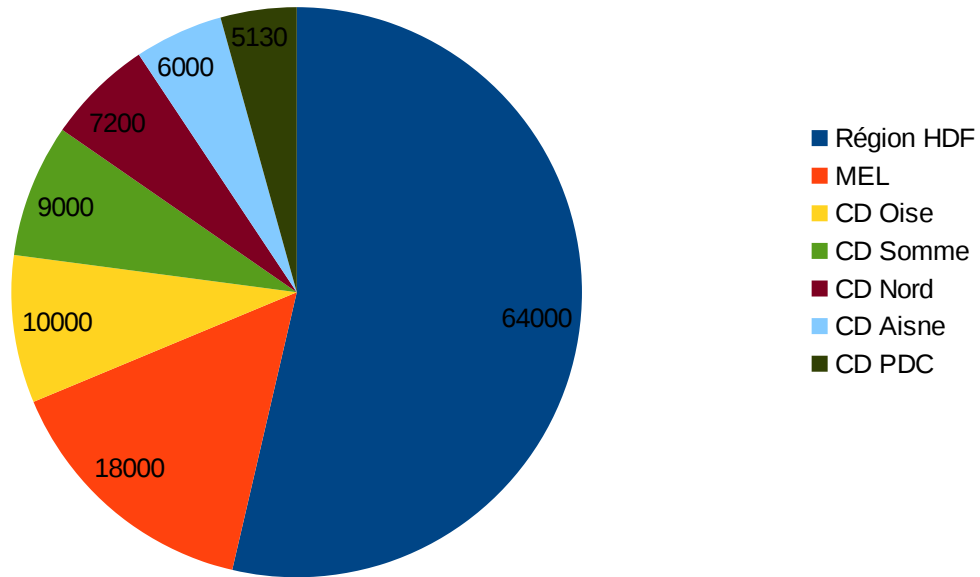
Les cotisations des adhérents (AMAP, fermes en AMAP et sympathisants) et les dons sont la 3ème source de revenus de l'association. A ce titre, Amap HDF a touché respectivement 9 159€ d'adhésions et 5 844,40€ de dons au 31/12/2019 (15 003,40€) (prévisionnel : 12 000€+ 2 300€). Les dons proviennent d'AMAP, d'une entreprise et des membres du Collectif.

Les productions vendues (prestations de service - serveur, formation... - , vente d'outils de communication-BD Amapien.ne pourquoi pas moi ? -) sont enfin la 4ème source d'autofinancement du réseau Amap HDF. En 2019, ils s'élèvent à 11 157,89€ (prévisionnel : 10 000€)

Enfin, une somme apparaît au titre des « transfert de charges » : 735€. Il s'agit de la participation aux frais d'assurance collective des AMAP adhérentes qui en font la demande.

Le graphique suivant permet également de visualiser les subventions accordées à l'association pour 2019 avec les financeurs par ordre d'importance : la Région, un peu plus de 39 %, la MEL, un peu moins de 11% et les 5 conseils départementaux réunis un peu plus de 22% de nos produits.

### Subventions publiques 2019



**Note :** le montant des subvention qui seront réellement versées par la Région et le département de la Somme peuvent varier. Ces deux partenaires versent un pourcentage des dépenses réellement acquittées.

Le tableau suivant permet de voir les dates de versement de ces subventions :

### Au titre de 2019

Mars 2019	10 000€	CD 60	totalité
Avril 2019	14 400€	MEL	acompte 80%
Mai 2019	5 130€	CD 62	totalité
Juillet 2019	4 200€	CD 02	Acompte 70%
Juillet 2019	4 500 €	CD 80	Acompte 50%
Aout 2019	7 200€	CD 59	totalité

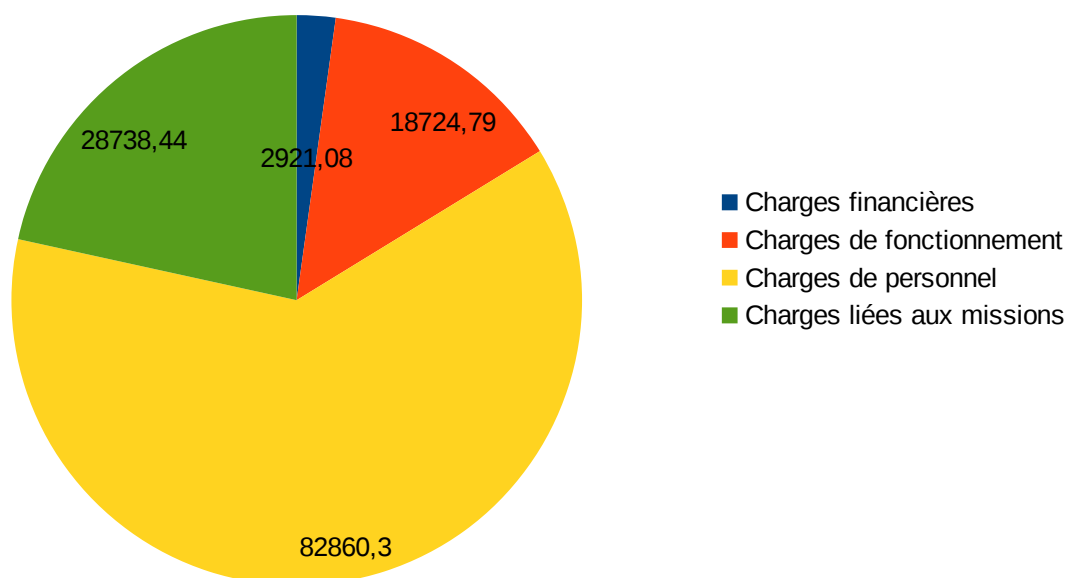
Le versement échelonné des différentes subventions accordées est fonction des calendriers d'instruction de nos dossiers et des règles propres à chaque financeur de versement des subventions. Cela nécessite un suivi rigoureux afin d'assurer une trésorerie suffisante de manière régulière à l'association.

## B. Charges de l'association

Le Réseau AmapHDF a 4 postes de dépenses :

- le poste Charges financières,
- le poste Charges de personnel, de loin le plus important,
- le poste Charges de fonctionnement en lien avec les 2 antennes de l'association, l'antenne d'Amiens et l'antenne de St Laurent Blangy,
- le poste Charges liées aux actions de l'association.

Charges 2019 de l'association



**Les charges financières** du réseau Amap HDF : ce sont les services bancaires et les frais liés aux emprunts.

Total : 2 921,08€

Nous avons eu, en cette année 2019, 2 comptes bancaires au crédit coopératif, l'ex compte Amap5962 à Arras et l'ex compte Famapp à Amiens. La raison : réaliser toutes les démarches liées à la fusion des réseaux.

Pour rappel, en 2016, afin de disposer d'un fonds de roulement et d'éviter de possibles découverts liés aux retards de paiement de subventions, Amap 5962 a contracté 2 prêts pour un montant total de 10 000€ : un prêt de 5 000€ d'une durée de 60 mois auprès de la NEF qui est remboursé mensuellement (traite : 91.63€) et un prêt de 5 000€ d'une durée de 60 mois sans intérêt auprès de Pas de Calais Actif, remboursable en 4 versements de 1 250€ en janvier 2018, 2019, 2020 et 2021. Au 31 décembre, Amap HDF doit donc encore 2 500€ à Pas de Calais Actif et 1 340.39€ à la NEF.

<i>C Coop Amiens</i>	123,93 €
<i>C Coop St Laurent Blangy</i>	206.76€
<i>Prêt La Nef</i>	1 340.39€
<i>Prêt Pas de Calais Actif</i>	1 250€

**Les charges de fonctionnement** du Réseau Amap HDF sont la location des bureaux d'Amiens et de St Laurent Blangy et les charges locatives afférentes : EDF, eau, gaz, ménage, serveur informatique, ...) Elles sont maîtrisées et réduites du fait de la mutualisation de la plupart d'entre elles avec les autres associations partenaires à Amiens et à la Maison des Paysans de Saint Laurent Blangy, la clef de répartition étant le nombre de salarié-e-s de chaque structure partenaire.

A ces dépenses s'ajoutent la rémunération du cabinet d'expertise comptable ESS Expertise, la location à DLM d'un véhicule affecté à Amiens (300€ par mois) et l'assurance SMALC (responsabilité, dommage aux biens, auto collaborateurs, protection juridique ... pour le réseau et les amap le souscrivant. Le total de ces dépenses s'élève en 2019 à 18 724,79€.

<i>Locations immobilières</i>	3 979,60€
<i>Charges Locatives</i>	2 278,87€
<i>Maintenance site internet, serveur, ordinateurs</i>	6 234,22€
<i>Locations mobilières</i>	1 422,24€
<i>Prestation comptable</i>	3 018,02€
<i>Assurance SMALC</i>	1 791,84€

Le poste de dépenses le plus important de l'association est cette année encore **les charges de personnel** (salaires, cotisations URSSAF, cotisations retraite, prévoyance, mutuelle, médecine du travail, formation professionnelle, ...).

Cette année, l'association a eu 4 salariées animatrice-développement : 3 CDI à temps plein et 1 CCD à temps plein.

- Noémie du 01/01/2019 au 01/03/2019 (Amiens)
- qui a été remplacée par Zoé depuis le 18/02/2019 (Amiens)

- Céline qui est arrivée depuis le 01/09/2016 (St Laurent Blangy)
- Bernardetta du 21/10/ 2019 au 31/12/2019 (St Laurent Blangy) qui a été embauchée pour absorber le surplus de travail administratif dû à la fusion et l'application de la RGPD à notre association (Règlement général sur la protection des données).

#### **Total des dépenses en 2019 : 82 860,30€**

Enfin, notre dernier poste de dépenses est **les charges liées aux 4 missions du réseau Amap HDF** qui ont été rappelées précédemment : Accompagner la création de nouvelles AMAP, Suivre et accompagner les partenariats existants, Animer et renforcer la vie du réseau des AMAP dans une dynamique régionale et Promouvoir et rendre visible réseau des AMAP.

Les dépenses liées aux 2 premières missions à savoir Accompagner les projets de création d'Amap, Suivre et accompagner les partenariats en Amap existants, ont été les frais de déplacements liés aux missions des administrateurs et bénévoles, les frais liés au travail des 2 salariées (frais de déplacements, frais téléphoniques et postaux, achat de marchandises et de fournitures administratives, impressions, ...) et la participation financière du réseau à 4 diagnostics Agriculture paysanne pour 4 paysans volontaires, en Amap depuis quelques années (1 par département sauf en Pas de Calais).

Les dépenses liées à la 4ème mission de l'association « Promouvoir et rendre visible réseau des AMAP HDF » : les prestations de la graphiste pour créer notre nouvelle identité visuelle et celle du réseau InPACT HDF et l'impression des documents qui composent le kit communication pour les adhérents (banderole, kakemono, flyers, kit stand, carte...).

Et enfin, des dépenses liées à la mission Animer et renforcer la vie du réseau des AMAP dans une dynamique régionale et nationale. Le réseau a poursuivi sa collaboration avec le Miramap et le réseau Aura en participant financièrement du développement de Clic'AMAP et à l'évènement « AMAP en fêtes ». Clic'AMAP est un outil web qui doit faciliter la gestion des contrats en AMAP et la communication entre les acteurs du réseau des AMAP et renforcer la visibilité des AMAP et Paysans en AMAP en alimentant automatiquement la carte du réseau régional via les informations fournies par les utilisateurs. La plupart de ces travaux se font via des réunions à distance (téléphone, zoom) et nécessitent des déplacements des salariées et d'un administrateur référent auprès du Miramap. Enfin, AMAP HDF adhère au Miramap.

#### **Total des dépenses liées à ces charges : 28 738,44€**

## **Trésorerie**

Les liquidités bancaires n'étaient que de 35 714.36€ au 31/12/2019 (83 244.60€ au 31/12/2018), la Région ne nous ayant rien versé en 2019 mais depuis (le 14/01/2020) elle nous a versé 35 307.72€.

Une fois les bilans des actions 2019 envoyés aux financeurs, nous devrions encore percevoir environ 25 000€ au titre de 2019.

Grâce au soutien des financeurs, aux efforts d'autofinancement, à des dépenses réfléchies, maîtrisées et partagées, AMAP HDF connaît une bonne santé financière.

L'année 2019 a été l'occasion d'affiner les dépenses liées à l'existence de notre association « fusionnée » et a nécessité un suivi rigoureux de la trésorière.

Le souhait d'AMAP HDF est de consolider le budget dévolu aux charges de personnels afin de consolider un emploi supplémentaire devenu nécessaire au bon fonctionnement de l'association.